

**De :** Nicolas DUPONT-AIGNAN [mailto:[nda.presidentielle2012@gmail.com](mailto:nda.presidentielle2012@gmail.com)]

**Envoyé :** mercredi 4 avril 2012 16:25

**À :** [infos@lacimade.org](mailto:infos@lacimade.org)

**Objet :** Votre message

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier concernant la politique d'immigration et les droits des étrangers.

Sachez qu'en tant que gaulliste social, j'ai toujours été attaché aux grands principes républicains, et notamment au respect de la dignité humaine.

Vous dites qu'il faut instituer une procédure unique de demande d'asile avec droit au travail. Tout d'abord il est impossible d'associer le droit au travail à une demande d'asile, cette procédure ayant été instituée pour garantir la protection des combattants de la liberté et les réfugiés, et non pour accueillir des travailleurs. Une fois sur le territoire, ils seront placés sur le même pied d'égalité dans la recherche d'un emploi car c'est l'un des fondements de notre République. Quant à la procédure, vous savez très bien que si la procédure dite "prioritaire" existe, c'est afin de garantir le respect de l'ordre public, je pense aux demandes frauduleuses, ou encore aux personnes ayant causé un trouble à l'ordre public. Je ne vois donc aucune raison d'instituer une procédure unique.

Vous me parlez du droit au respect de la vie privée et familiale. Je suis évidemment pour qu'il soit protégé. Il fait d'ailleurs partie des principes généraux du droit depuis un arrêt du Conseil d'Etat. Mais la situation actuelle est telle qu'il faut appréhender ce droit de façon raisonnable et réfléchie.

La frontière est une valeur positive, un symbole de tolérance. Aujourd'hui, les « sans-frontiéristes » sont les alliés objectifs du capitalisme le plus sauvage, celui qui se sert de la main-d'œuvre immigrée pour peser à la baisse sur les salaires des Français et des étrangers réguliers. Ceux qui prônent l'abolition des frontières nationales font le jeu du nivellement économique et social par le bas et favorisent la loi du plus fort. Il faut bien évidemment protéger nos frontières pour défendre notre modèle social et environnemental, et en finir avec cette pensée unique qui fait le jeu de la haine et du racisme.

Seul l'arrêt de l'immigration de masse pourra donc garantir le retour de la paix sociale dans notre pays. Le climat économique rend en outre plus difficile l'intégration des Français « récents » du fait du chômage de masse. Pour faciliter leur assimilation, je propose donc de rétablir le contrôle à nos frontières afin de réduire de 50 % le nombre d'immigrants pour le prochain mandat (hors étudiants).

Enfin, vous me parlez de la rétention administrative. Sur ce point, nous sommes en partie en accord. La dignité de la personne humaine doit y être respectée, et j'estime qu'il est nécessaire d'analyser la capacité du parc immobilier des lieux de rétention et le respect des mesures d'hygiène. Il faut les adapter aux personnes vulnérables.

Par ailleurs, je vous rejoins quant à l'absurdité de la procédure mise en place actuellement. Le problème n'est pas la durée maximale, qui est de cinq jours contre dix huit prévus dans la directive communautaire. Le problème réside dans la superposition des juges qui interviennent. En effet, le juge judiciaire, garant des libertés, n'intervient qu'après le juge

administratif. Par ailleurs, plus on attend, et plus il est difficile d'évacuer un étranger d'un centre de rétention. Il faudra donc réformer la procédure de rétention administrative, et donner les moyens matériels et financiers pour que le passage en rétention soit le plus court possible et le moins attentatoire aux droits fondamentaux des étrangers.

Pour en savoir plus le cas échéant sur mon projet, je vous invite à compléter votre connaissance de nos actions et prises de position en vous rendant sur mon site de campagne ([www.nda2012.fr](http://www.nda2012.fr)), et particulièrement sur la page de présentation des 37 mesures-phare que j'ai dévoilée le 22 janvier ([http://www.debout-la-republique.fr/sites/default/files/brochure\\_37\\_propositions\\_web.pdf#utm\\_source=projet0212&utm\\_medium=site&utm\\_campaign=dldirect&utm\\_content=node](http://www.debout-la-republique.fr/sites/default/files/brochure_37_propositions_web.pdf#utm_source=projet0212&utm_medium=site&utm_campaign=dldirect&utm_content=node)), ou sur mon blog (<http://blog.nicolasdupontaignan.fr/>) et qui seront complétées d'ici au premier tour de l'élection présidentielle par d'autres annonces, ou encore sur Facebook et Twitter, où je suis très présent aussi.

En espérant ayant répondu à vos questions,

Bien cordialement,

**Nicolas DUPONT-AIGNAN**  
Candidat à la présidence de la République  
Député de l'Essonne – Maire d'Yerres